

Délibération n°4 du 28 juin 2022
Dossier locatif pour la campagne d'admission en résidence 2022-2023

VU le Code de l'Éducation, notamment ses articles L 822-1 à L 822-5.

VU le Décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 modifié relatif aux missions et à l'organisation des Œuvres Universitaires.

Le Conseil d'Administration approuve les documents intégrés au dossier locatif pour la campagne d'admission 2022-2023, qui encadrent la vie en résidence, à savoir :

- Le Règlement Intérieur des résidences universitaires,
- L'annexe des conditions particulières au Règlement Intérieur des résidences universitaires,
- Le Règlement Intérieur pour les usagers des parkings

NOMBRE DE VOIX : **22**

- POUR : **22**

- CONTRE :

- ABSTENTION :

Fait à Nancy, le 4 juillet 2022
Par délégation,

La Secrétaire Générale Adjointe de la
Région Académique Grand-Est



Hélène IGGERT